

Mode d'emploi

N° de contrôle fédéral : W-7463

TERPAL

Régulateurs de croissance

| | |
|-------------------------|---|
| Substances actives : | 305 g/l de chlorure de mépiquat 155 g/l d'éthéphon |
| Formule : | Concentré hydrosoluble (SL) |
| Taille de l'emballage : | 5, 10, 15 litres |

Régulateurs de croissance pour renforcer la tige des cultures d'orge, de seigle et de triticales

APPLICATION

Mode d'action

Les substances actives chlorure de mépiquat et éthéphon sont absorbées via les parties vertes de la plante. Une fois absorbées par la plante, ces substances en régulent la croissance. Terpal raccourcit la tige et accroît son diamètre, ce qui rend l'orge, le seigle et le triticales plus résistants.

Tolérance des cultures

L'expérience acquise montre que Terpal est bien toléré par toutes les variétés de céréales mentionnées. Après un traitement avec Terpal, ces plantes présentent une tige plus courte et une meilleure robustesse. Elles peuvent cependant réagir différemment en fonction des conditions météorologiques, de l'emplacement ainsi que du moment de l'application.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Doses autorisées en cas d'application unique

| | |
|--|-----------------|
| Orge d'hiver, seigle d'hiver, triticale d'hiver | 2,5 l/ha |
| Orge de printemps | 2,0 l/ha |

Application : stade 32-49 (BBCH).

Nombre maximal de traitements :

| | |
|-------------------------------|---|
| - dans cette application : | 1 |
| - pour la culture ou par an : | 1 |

Doses autorisées en cas d'application fractionnée

Orge d'hiver, seigle d'hiver, triticale d'hiver

Traitement fractionné 1

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Première application : | max. 1,5 l/ha |
| Deuxième application : | max. 1,0 l/ha |
| Dose totale : | max. 2,5 l/ha et culture |

Traitement fractionné 2

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Première application : | max. 1,0 l/ha |
| Deuxième application : | max. 1,5 l/ha |
| Dose totale : | max. 2,5 l/ha et culture |

Application : stade 32-49 (BBCH).

Nombre maximal de traitements :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| - dans cette application : | 2 |
| - pour la culture ou par an : | 2 |
| Intervalle entre les traitements | 7 à 14 jours |

21.03.2022

Orge de printemps

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Première application : | max. 1,0 l/ha |
| Deuxième application : | max. 1,0 l/ha |
| Dose totale : | max. 2,0 l/ha et culture |

Application : stade 32-49 (BBCH).

Nombre maximal de traitements :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| - dans cette application : | 2 |
| - pour la culture ou par an : | 2 |
| Intervalle entre les traitements | 7 à 14 jours |

Chaque variété peut réagir différemment en fonction de l'emplacement. Suivant l'emplacement et les conditions météorologiques, il pourra s'avérer judicieux de diviser la quantité totale (dose d'application par hectare) ou d'utiliser une dose d'application plus faible dans la fenêtre d'application de BBCH 32 à BBCH 49.

Les doses d'application maximales ne doivent pas non plus être dépassées lors du traitement fractionné.

Veillez respecter la recommandation régionale du service de conseil.

Prévention des dommages

Il convient d'éviter toute dérive sur les cultures voisines en plein champ et cultures de plantes ornementales, sinon un raccourcissement de la taille des pousses pourrait également s'y produire. Selon les connaissances actuelles, Terpal n'affecte pas les sous-semis.

Remarques importantes

Terpal est appliqué pour l'orge, le seigle d'hiver et le triticales aux endroits où

- l'expérience locale,
- la vulnérabilité à la verse des variétés cultivées et
- la rotation des cultures laisse présager une verse.

L'utilisation de Terpal est toujours judicieuse en cas de bonne et solide évolution du peuplement avec un bon tallage.

21.03.2022

En règle générale, plus les conditions météorologiques sont favorables à la croissance, plus Terpal est efficace !

Il est déconseillé d'utiliser Terpal :

- sur des peuplements carencés, dispersés ou affaiblis dans leur développement (par exemple en cas de dommages causés par des intempéries, le typhula ou la moisissure des neiges) ainsi qu'en cas de levée retardée ou de mauvaise levée avec un mauvais tallage,
- en cas de dommages causés par la sécheresse,
- sur des peuplements situés à des emplacements (généralement légers) dont l'alimentation en eau est insuffisante ou incertaine pendant la période de végétation principale,
- sur des sols présentant un état cultural dégradé, à l'exception des lieux qui sont régulièrement amendés avec du purin et dont l'alimentation en eau est assurée (précipitations ou arrosage).

Terpal ne permet pas de remédier à des erreurs de culture grossières ni d'éviter une verse suite à un orage.

Ne pas utiliser Terpal si du gel est prévu juste avant ou après l'application.

En particulier pour l'orge d'été, il convient d'assurer une irrigation suffisante de l'emplacement (profondeur, précipitations ou arrosage), car des conditions de croissance défavorables portent préjudice à l'orge d'été (regermination, production faible).

Conseils pour le stockage

Terpal doit être conservé dans un entrepôt à l'abri du gel.

APPLICATIONS AUTORISEES

| Domaine d'application | Agent pathogène / action | Application en tenant compte de | (*) |
|-----------------------|--|---|---------------|
| Grande culture | | | |
| Orge Triticale | Augmentation de la résistance à la verse | Dose d'application : 2,5 l/ha Application : stade 32-49 (BBCH) | 1, 3, 4, 5, 7 |
| Orge | Augmentation de la résistance à la verse | Dose d'application : 2 l/ha Application : stade 32-49 (BBCH) | 1, 3, 4, 6, 8 |
| Orge | Augmentation de la résistance à la verse | Dose d'application : 2 l/ha Application : stade 32-49 (BBCH) | 2, 3, 6 |
| Orge Triticale | Augmentation de la résistance à la verse | Dose d'application : 2,5 l/ha Application : stade 32-49 (BBCH) | 2, 3, 5 |
| Seigle d'automne | Augmentation de la résistance à la verse | Dose d'application : 2,5 l/ha Application : stade 32-49 (BBCH) | 1, 3, 4, 7 |
| Seigle d'automne | Augmentation de la résistance à la verse | Dose d'application : 2,5 l/ha Application : stade 32-49 (BBCH) | 2, 3 |

Consignes générales / agronomiques :

- 1 2 traitements au maximum par culture et par année.
- 2 1 traitement au maximum par culture et par année.
- 4 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.
- 5 Traitement des cultures semées à l'automne.
- 6 Traitement des cultures semées au printemps.

- 7 Traitement fractionné 1^{er} traitement : max. 1,5 l/ha ; 2^e traitement : max. 1,0 l/ha ou 1^{er} traitement : max. 1,0 l/ha ; 2^e traitement : max. 1,5 l/ha (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée).
- 8 Traitement fractionné 1^{er} traitement : max. 1,0 l/ha ; 2^e traitement : max. 1,0 l/ha (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée).

Consignes relatives à la protection des utilisateurs :

- 3 Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection.
Application de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors d'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Évitement de résidus

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1 à 10 et les appliquer sur la surface traitée.

II. Préparation de la bouillie de pulvérisation

Pour les mélanges en cuve, procéder comme suit :

1. Remplir la cuve aux 1/3 avec de l'eau.
2. Ajouter les partenaires de mélange les uns après les autres en faisant fonctionner l'agitateur !
3. Remplir la cuve d'eau aux ¾ en faisant fonctionner l'agitateur.
4. **Seulement à ce moment, ajouter Terpal !**
4. Remplir la cuve avec de l'eau.

5. Appliquer le plus rapidement possible les mélanges tout en faisant fonctionner l'agitateur.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Une période de 2 à 3 heures sans précipitation est nécessaire pour permettre une absorption complète de la substance active.

Volume d'eau : 200-400 l/ha

Miscibilité

Terpal est miscible avec fongicides par exemple Adexar® Top et Caramba®.

Ajouter Terpal en dernier ! (Voir « Préparation du liquide de pulvérisation »)

Le mélange de Terpal avec des herbicides n'est pas conseillé.

Terpal est miscible avec les engrais des marques Basfoliar, Fetrilon-Combi, Nutrimix ainsi qu'avec une solution à base d'AHL ou d'urée (jusqu'à 10 kg/ha d'azote).

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé

GHS05

GHS08

Symbole



Indication de dangers

Corrosif

Attention danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de Prudence :

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Conseil de Prudence (Prévention) :

- P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

- P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver soigneusement les mains avec de l'eau et au savon après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseil de Prudence (Intervention) :

- P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P330 Rincer la bouche.
- P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Conseil de Prudence (Stockage) :

- P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P405 Garder sous clef.
- P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

Conseil de Prudence (Elimination) :

- P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Service d'urgence en cas d'intoxications :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DECHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

Consignes d'application générales / responsabilité

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Étant donné la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un

agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant dans le présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF